

DELIBERATION N°449

OBJET : INSTALLATION DE DEUX CAMERAS DE VIDEO PROTECTION DANS LES QUARTIERS DE LA DOUTRE ET DE L'ARCHEVECHE

Entendu l'exposé de Monsieur le maire ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la sécurité intérieure et notamment le titre V relatif à la vidéo protection ;

Vu le décret n° 96-926 du 17 octobre 1996 relatif à la vidéo protection ;

Vu les arrêtés des 3 et 21 août 2007 portant définition des normes techniques des systèmes de vidéo protection ;

Considérant que le déploiement des moyens de vidéo protection, dans le respect des libertés publiques constitue un instrument majeur en matière de prévention et de lutte contre l'insécurité ;

Considérant que la vidéo protection est un outil efficace dans la lutte contre les cambriolages et les vols ;

Considérant la nécessité de faire évoluer le système vidéo de la Ville pour gagner en efficacité ;

Considérant la mise en place par la Ville d'Ozoir-la-Ferrière en 2010, d'un centre de supervision urbain situé dans les locaux de la mairie principale, qui permet, via un système de vidéo protection, de surveiller l'espace urbain communal ;

Considérant la possibilité de solliciter des subventions auprès du FIPD, de la région Ile de France, et du département de Seine-et-Marne ;

APRES EN AVOIR DELIBERE ;

LE CONSEIL MUNICIPAL ;

VALIDE la demande d'installation de deux nouvelles caméras.

AUTORISE Monsieur le maire ou l'adjoint délégué, à signer tous les documents utiles au suivi du projet.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Vu et délibéré les jours, mois et ans que dessus
Ozoir-la-Ferrière le 5 avril 2024

La secrétaire de séance,
Josyane MELEARD.



Vu et délibéré les jours, mois et ans que dessus
Ozoir-la-Ferrière le 5 avril 2024

Le Maire,
Jean-François ONETO.



REÇU EN PREFECTURE

Le 12/04/2024

Application agréée E-legalite.com



OZOIR-LA-FERRIÈRE

DIRECTION GÉNÉRAL DES SERVICES

AFFICHÉ
LE 12.1.04/20.24.

2024/.....
Parafe

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 AVRIL 2024

Conseillers en exercice : 35
Présents : 23
Absents : 12
Pouvoirs : 10
Votants : 33

Convoqués le : 28 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre le cinq avril à vingt heures, le conseil municipal de la commune d'Ozoir-la-Ferrière, s'est réuni à l'Espace HORIZON, sous la présidence de Monsieur Jean-François ONETO, maire.

PRESENTS : Monsieur Jean-François ONETO, Madame Josyane MELEARD, Monsieur Patrick VORDONIS, Madame Christine FLECK, Monsieur Cyril GHOZLAND, Madame Suzanne BARNET, Monsieur Patrick SALMON, Madame Chantal BOURLON, Monsieur Jean-Claude DEBACKER, Madame Marie-Laure MORELLI, Madame Isabelle DUPUIT, Monsieur Paulo SALGADO LOPES, Madame Espérance AUDINEAU, Monsieur Jacques VERDIER, Madame Indira GOKOUL, Madame Françoise MILLET, Madame Zohra CHEIK-ELEZAAR, Monsieur Carlos VINHAS PEREIRA, Monsieur Jean-Pierre BARIANT, Monsieur Manuel MACHADO, Madame Antoinette JARRIGE, Monsieur Bruno WITTMAYER, Madame Aline PALOMARES, Madame Lucie CZIFFRA.

ABSENTS : Monsieur Ziain TADJINE, Madame Anne-Marie CADART, Monsieur Frédéric MARCOUX, Madame Chantal LAÏK/CLAVERO, Monsieur Emmanuel CLEMENT, Monsieur Patrick SEMBLA, Madame Nathalie RUCHMANN, Monsieur Jean-Pierre BARIANT, Madame Valérie BOURGUIGNON, Madame Béatrice LAINÉ, Monsieur Malek BENSAL, Madame Laëtitia DEVRIENDT.

POUVOIRS DE :	Monsieur Ziain TADJINE	à	Monsieur Patrick VORDONIS
	Madame Anne-Marie CADART	à	Madame Chantal BOURLON
	Monsieur Frédéric MARCOUX	à	Monsieur Jean-François ONETO
	Madame Chantal LAÏK/CLAVERO	à	Madame Suzanne BARNET
	Monsieur Emmanuel CLEMENT	à	Madame Christine FLECK
	Monsieur Patrick SEMBLA	à	Monsieur Jacques VERDIER
	Madame Nathalie RUCHMANN	à	Madame Françoise MILLET
	Madame Valérie BOURGUIGNON	à	Madame Antoinette JARRIGE
	Monsieur Malek BENSAL	à	Monsieur Manuel MACHADO
	Madame Laëtitia DEVRIENDT	à	Madame Aline PALOMARES

Monsieur le maire déclare la séance ouverte et le conseil municipal désigne à l'unanimité, Madame Josyane MELEARD, secrétaire de séance, en application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales.

* Il est à noter que Monsieur Patrick SALMON a quitté la séance avant le vote de la délibération n°454 (Budget primitif 2024 – budget principal) et est revenu avant le vote de la délibération n°455 (Budget primitif 2024 – budget annexe assainissement)

REÇU EN PREFECTURE
Le 12/04/2024
Application agréée E-legalite.com

99_DE-077-217703503-20240405-DEL IB_449_2